

Biens culturels—Loi

En ce tranquille après-midi de vendredi, où les plus nobles pensées nous inspirent, où le calme et la dignité règnent, je vais m'en tenir à ma manière habituelle de procéder et donner à la Chambre une leçon de concision. J'aimerais citer un homme que j'ai évoqué bien des fois. Il s'agit d'un des hommes d'État les plus sages que nous ayons jamais eus. C'est un homme dont les conseils ont été suivis, ou le sont encore en partie aujourd'hui, un homme qui donnait le conseil suivant il y a 104 ans. Il s'agit du grand Joseph Howe, et je cite:

Une nation sage conserve ses documents, rassemble ses archives, décore le tombeau de ses morts illustres, répare ses grands édifices publics, et nourrit la fierté nationale et l'amour du pays en se reportant sans cesse aux sacrifices et aux gloires du passé.

Dans la mesure où le ministre encourage cette tradition, je lui fais mes vœux les meilleurs et lui souhaite l'adoption rapide du projet de loi.

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je serai très bref, car j'ai exposé l'opinion du NPD sur le bill C-33 au cours du débat sur la deuxième lecture du bill, c'est-à-dire le 7 février et j'en ai aussi parlé en comité. Je félicite le ministre d'avoir présenté ce bill; nous l'approuvons et nous l'appuyons en principe. Ce bill vise à empêcher l'exportation de nos trésors historiques et culturels. Le ministre sait ce que je critique dans ce bill: le fait qu'il comporte des échappatoires si bien qu'en fin de compte, il n'y a pas moyen d'interdire complètement d'exporter des trésors nationaux.

Le ministre sait aussi que nous critiquons le fait que le propriétaire d'un objet considéré comme présentant un intérêt historique ou culturel reçoive des dégrèvements fiscaux, afin de le décourager d'exporter l'objet en question. Je ne m'oppose pas à ce que l'on accorde des dégrèvements fiscaux à ceux qui font don d'un tel objet à un musée ou à une galerie d'art reconnus, mais, je l'ai dit au ministre en comité, je crains que des spéculateurs ne puissent tirer parti des dégrèvements fiscaux prévus dans ce bill et qu'ils ne fassent ce que le ministre veut éviter afin de protéger nos trésors historiques.

Je regrette que le ministre n'ait pu accepter les arguments que j'ai fait valoir en comité pour bloquer ces échappatoires. J'ai toujours loué le ministre pour son esprit de collaboration et son esprit avant-gardiste. Nous étions franchement en désaccord sur ce point. J'espère que les faits ne me donneront pas raison et que ce ne sera pas une voie ouverte aux spéculateurs d'art, qui pourront profiter de la situation en vertu des dispositions de cette loi. Si cela devait se produire, je sais que le ministre est assez raisonnable pour céder aux instances qu'on lui présentera et songer sérieusement à apporter les amendements nécessaires au bill.

Ayant fait ces réserves, je conclus que le bill est excellent. Il arrive bien en retard, mais il représente un effort pour protéger les éléments de notre histoire et de nos arts dont les Canadiens devraient être fiers. J'espère que le bill se révélera applicable et qu'il atteindra cet objectif et je félicite le ministre de l'avoir enfin déposé et d'avoir travaillé avec le comité à le faire adopter rapidement.

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je tiens au nom de mon parti à féliciter le ministre d'avoir présenté cette mesure que toute la population du Canada attendait probablement depuis longtemps.

En parcourant le bill, je vois que le travail du comité fut excellent, et je souhaite que les mesures contenues dans ce bill soient mises en pratique. Ce n'est pas tout, monsieur

[M. Macquarrie.]

l'Orateur, de faire des lois, de présenter un bill, il faut surtout mettre cela en pratique.

Aujourd'hui, étant donné le développement du Canada, je crois qu'il est très important d'avoir un groupe d'hommes, de techniciens capables de surveiller les déplacements de nos œuvres d'art, puisque la loi a pour but de protéger notre culture, notre patrimoine national, à des fins historiques.

L'histoire est le résumé de nos origines et le portrait des us et coutumes de nos ancêtres. Il faut donc éviter, monsieur l'Orateur, et je pense que ce sera là le travail des commissaires, de faire de nos œuvres d'art, de nos pièces de musée, des objets de commercialisation. Il y a toujours l'appât du gain qui est dangereux. Je félicite doublement le ministre quand je vois, dans sa nomenclature des biens culturels à exporter, le contrôle proposé sur divers articles, comme on peut le constater au paragraphe a) de la page 3:

a) les objets de toute valeur, présentant un intérêt archéologique, préhistorique, historique, artistique ou scientifique, trouvés dans le sol, la mer...

On dit encore au paragraphe b):

b) Les objets qui sont l'œuvre des populations autochtones du Canada,...

Il est très important pour nous, Canadiens, d'avoir des souvenirs, des œuvres de toutes les régions de notre pays. Je visitais justement la semaine dernière une exposition d'œuvres d'autochtones, Inuit et Indiens du Canada. Ce sont des œuvres merveilleuses. On classe aussi dans ces catégories:

(i) verreries, céramiques, tissus, articles de bois et pièces en métal non précieux, dont la juste valeur marchande au Canada dépasse cinq cents dollars...

Monsieur l'Orateur, on exclut de cette nomenclature tous les objets qui ont moins de 50 ans. Lorsqu'un artiste est encore en pleine production et lorsque les «responsables» de cet artiste sont encore vivants, il est bien difficile pour un gouvernement de s'imposer dans ses œuvres personnelles. Mais après 50 ans, je crois que le gouvernement se doit de surveiller le déplacement de ces œuvres, et j'espère au moins que le comité sera vigilant, que les techniciens nommés pour vérifier les œuvres d'art sauront s'acquitter de leur devoir, et ne seront pas eux-mêmes des œuvres de musée, parce qu'on dit qu'il faut 50 ans pour devenir une œuvre de musée. J'espère que les employés, les plus âgés, ceux qu'on appelle les bureaucrates, les techniciens, ne seront certainement pas là après 50 ans pour devenir des œuvres de musée. Il s'agira donc d'une commission qui travaillera dans l'intérêt des Canadiens et pour sauvegarder nos œuvres à travers le Canada.

● (1450)

[Traduction]

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, je serai bref, mais j'ai quelques observations à faire au sujet de ce projet de loi. Je veux d'abord dire combien je suis heureux d'avoir participé aux travaux de ce comité. On y a fait preuve de beaucoup de collaboration et de sincérité et je félicite tous les intéressés, surtout ceux qui ont témoigné à titre d'experts. Je félicite aussi le ministre de la souplesse dont lui et ses collègues ont fait preuve en acceptant des amendements, surtout ceux qu'a proposés mon parti et que ses experts ont aidé à rédiger. Je crois que ces amendements vont améliorer la loi, tout comme ceux que propose maintenant le ministre et que j'appuie.